

600 - Développement et animation territoriale

**Proposition d'approbation du Schéma d'orientation
pour la culture et le patrimoine 2018-2021**

Rapport n° CD/2018/115

Service Chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La culture est un bien commun. Elle favorise les échanges entre les habitants de toutes conditions, de toutes origines et de toutes générations. Porteuse de valeur et d'émotion partagées, elle participe du vivre-ensemble. Cependant, les évolutions actuelles, mutations technologiques, transformation des relations sociales et recherche d'immédiateté, impactent la culture tant dans la diversité de ses expressions que dans son accessibilité à tous.

Dans ce domaine, le Département intervient dans la préservation et valorisation, la création et la diffusion, la transmission et l'éducation, entrecroisant ainsi les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et du tourisme.

A la veille de la naissance d'une Collectivité Européenne d'Alsace et face aux défis des mutations de la société, le Département du Bas-Rhin a souhaité renouveler son engagement pour la culture et le patrimoine pour le mettre au service de l'alliance des territoires et de la cohésion sociale en :

- Développant des services publics culturels de proximité
- Développant l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible
- Faisant du numérique un marqueur du développement culturel
- Articulant culture, tourisme et économie créative
- Révélant et valorisant la filière castrale alsacienne

Aussi, conformément à la délibération du Conseil Départemental du 11 décembre 2017 n° CD/2017/064, il est proposé d'adopter le projet de schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce schéma.

La culture et le patrimoine constituent un bien commun. Héritage matériel et immatériel, culture et patrimoine caractérisent un territoire et lui confèrent de son attractivité. La notoriété touristique de l'Alsace en témoigne en prenant son ancrage dans l'histoire, l'architecture, les arts et traditions du Bas-Rhin comme du Haut-Rhin.

La culture et le patrimoine sont aussi l'expression d'hommes et de femmes. Créateurs d'expériences positives, la culture et le patrimoine favorisent les échanges entre les habitants de toutes conditions, de toutes origines et de toutes générations. Porteurs de valeurs et d'émotions, ils constituent des références pour le vivre-ensemble.

Les évolutions actuelles, mutations technologiques, transformation des relations sociales et recherche d'immédiateté, impactent la culture tant dans la diversité de ses expressions que dans son accessibilité à tous.

Le rapport à la culture et les préférences culturelles se modifient. Espace de connaissances, de promotion sociale et d'épanouissement pour la génération des «boomers», la culture est investie comme moyen d'expression et mode de vie pour les nouvelles générations. Utilisatrice du numérique, la génération des «Millennials», née après 1980, contribue à l'émergence d'arts hybrides associant art, science et technique.

La révolution numérique démultiplie les possibilités d'accès à la culture et de découvertes du patrimoine. La recherche d'informations par le moyen d'internet et le partage entre pairs sur les réseaux sociaux ont toutefois tendance à renforcer les appartenances et les goûts déjà existants. Le numérique, tout en permettant de dépasser les frontières géographiques et de démultiplier la diffusion des connaissances, n'en supprime pas pour autant les inégalités d'accès à la culture.

L'action du Département dans les domaines de la culture et du patrimoine recouvrent plusieurs dimensions : préservation et valorisation, création et diffusion, transmission et éducation, entrecroisant ainsi les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et du tourisme.

Au premier chef de la vie culturelle, se trouvent les acteurs culturels. Associations et collectivités locales, professionnels, amateurs et bénévoles, contribuent au maillage territorial indispensable à l'accès de tous les Bas-Rhinois à une pratique culturelle et artistique. Le maintien des services culturels de proximité constitue un enjeu pour le développement durable des territoires.

Au regard de ces évolutions et des enjeux de cohésion sociale et économique, et conformément à la délibération du Conseil Départemental du 11 décembre 2017 n° CD/2017/064, il est proposé d'approuver les propositions d'orientations 2018-2021 pour la culture et le patrimoine, de retenir les priorités d'action départementale proposées dans les domaines de la culture et du patrimoine, d'adopter le projet de schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce schéma.

I. LES PRINCIPAUX MARQUEURS DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE POUR LE DEPARTEMENT

1. L'engagement du Département

Le Département est engagé, par ses compétences et de manière volontariste, dans de nombreuses actions culturelles et patrimoniales. Lecture publique, développement artistique, enseignement et éducation artistiques, langue et culture alsaciennes, culture scientifique, archives et actions mémorielles, préservation du patrimoine et valorisation de la filière castrale constituent les ancrages de l'action départementale.

2. Les éléments porteurs de développement

La richesse de l'histoire alsacienne et l'engagement durable du Département, des collectivités locales et des acteurs culturels, permettent aujourd'hui de disposer d'éléments porteurs de développement :

- Le réseau de services publics culturels et patrimoniaux constitue un facteur d'attractivité du territoire par l'accès qu'il donne à une offre culturelle de proximité

(bibliothèques, centres d'interprétation du patrimoine, relais culturels, établissements d'enseignement artistique, centres de ressources des musiques actuelles...);

- L'écosystème est favorable au développement de la création artistique et à l'émergence du numérique dans les pratiques culturelles (pôle universitaire, pôle d'enseignement supérieur artistique, tissu d'entreprises, start-ups culturelles, institutions culturelles ...);
- Des établissements d'excellence, de renommée nationale et internationale (dont Le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg), et des spécificités culturelles alsaciennes constituent des vecteurs de développement économique et touristique ;
- Le patrimoine castral alsacien, avec ses 500 implantations de châteaux dont 80 visitables, constitue, après les châteaux de la Loire et les châteaux cathares, la 3ème filière castrale de France. Cette filière représente un puissant potentiel économique et touristique en faveur du rayonnement et de l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Alsace ;
- Le positionnement transfrontalier est propice au développement de partenariats culturels, économiques et touristiques.

3. Les marges de progression pour renforcer le rayonnement et l'attractivité territoriale du Bas-Rhin et de l'Alsace

Fort de ces atouts, le Département gagnerait également à :

- Sortir d'un fonctionnement de simple attributaire de subvention pour développer une approche à même de répondre aux nouveaux enjeux ;
- Se doter d'une stratégie pour l'innovation culturelle et patrimoniale dans les domaines de la création et du numérique comme facteurs d'attractivité, de développement économique et touristique ;
- Renforcer et promouvoir sa capacité à apporter une expertise et une ingénierie départementales adaptées aux besoins des acteurs culturels et patrimoniaux en demande ;
- Actualiser ses relations conventionnelles avec les opérateurs culturels afin de les mettre en adéquation avec les enjeux de la politique culturelle départementale.

II. PROPOSITION DE DEVELOPPEMENTS STRATEGIQUES

1. Proposition d'enjeux pour répondre aux évolutions

Pour répondre aux évolutions sociétales, cinq enjeux pourraient être retenus pour définir les priorités d'action du Département :

- Développer des services publics culturels de proximité
- Développer l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible
- Faire du numérique un marqueur du développement culturel
- Articuler culture, tourisme et économie créative
- Révéler et valoriser la filière castrale alsacienne

Les évolutions recherchées sont la valorisation des richesses patrimoniales alsaciennes, le développement et l'accès aux pratiques culturelles pour toutes les générations, et l'attractivité territoriale, entrevue sous l'angle croisé de l'échelon infra-départemental et de l'inscription du Bas-Rhin dans son environnement rhénan.

2. Proposition d'orientations pour l'action départementale

- Faire de la culture et du patrimoine des leviers d'animation, d'attractivité et de développement pour le Bas-Rhin, l'Alsace et à l'échelle du bassin rhénan ;
- Faire de l'innovation, de la digitalisation, de la création et de la dimension transfrontalière des marqueurs du projet culturel et patrimonial départemental ;
- Proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social ;
- Développer une approche partenariale en vue de maintenir un réseau de services publics culturels de proximité et garantir un développement équilibré entre territoires ruraux, rurbains, urbains et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Coconstruire les projets culturels, afficher les objectifs et les faire partager par un travail de médiation, d'accompagnement, d'expertise et d'ingénierie ;
- Instaurer une démarche d'évaluation du Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018-2021 afin de s'inscrire dans une dynamique de réalisation et d'introduire les notions de résultat et d'impact.

III. PROJET DE SCHEMA D'ORIENTATION POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE 2018-2021

Pour décliner les cinq enjeux stratégiques et mettre en œuvre les priorités du Département, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'adopter un Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021.

1. Proposition de trois niveaux d'action pour la collectivité

- Poursuivre l'exercice des compétences obligatoires actuelles : lecture publique, enseignements artistique, archives départementales, patrimoine ;
- Développer et renforcer les compétences construites ces dernières années : gestion et valorisation du Château du Haut-Koenigsbourg et du Vaisseau, animation des réseaux de services publics culturels de proximité, conservation et valorisation du patrimoine, création et diffusion artistiques, archéologie préventive ;
- Innover en faisant émerger de nouvelles pratiques culturelles et numériques pour de nouveaux territoires d'action : univers du fantastique dans les châteaux, digitalisation des scénographies et des parcours de visites, bibliothèque numérique, création artistique hybride, jumelages d'établissements culturels avec des établissements scolaires, design de services culturels.

2. Proposition d'évolution des modes d'action

Les instances internes, l'organisation de la mission culture et tourisme ou les critères de subventions pourront être révisés pour pouvoir répondre avec plus d'agilité aux ambitions

du présent schéma et pour mettre en œuvre une plus grande convergence avec les actions haut-rhinoises dans la perspective de la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace.

3. Proposition d'interactions avec les autres politiques départementales

Afin de développer une approche inclusive des besoins des Bas-Rhinois et des territoires, il est proposé que la déclinaison des orientations culturelle et patrimoniale du Département prenne en compte :

- La dimension territoriale, pour construire un maillage équilibré de l'offre culturelle, sur le territoire départemental, par le biais des contrats départementaux et de la politique de soutien au réseau départemental des services publics culturels de proximité (bibliothèques, centres d'interprétation du patrimoine, relais culturels, établissements d'enseignement artistique, centre de ressources pour les musiques actuelles...);
- La dimension éducative, pour développer l'offre culturelle en direction des jeunes publics et plus particulièrement des collégiens ;
- La dimension sociale et solidaire, pour garantir une offre culturelle et l'accès au patrimoine à tous les Bas-Rhinois (personnes en situation de handicap, avancées en âge, dans une situation de précarité, jeunes et familles) ;
- La dimension innovation, pour développer l'offre digitale, la création artistique, le projet de Smart Département (inspiré du concept de smart city désignant une ville intelligente et connectée, ouverte et accessible), de territoire connecté, et l'offre de e-service culturel ;
- La dimension transfrontalière, pour développer les collaborations à l'échelle du bassin rhénan autour du développement artistique, touristique, économique, de l'humanisme rhénan et du bilinguisme ;
- La dimension touristique, pour développer le tourisme patrimonial et culturel et contribuer à la fréquentation des festivals, des sites naturels remarquables propices aux sports de nature du Bas-Rhin et de l'Alsace.

4. Proposition de priorités et de programmes d'actions

Afin de mettre en œuvre les orientations pour l'action départementale dans les domaines de la culture et du patrimoine, il est proposé de fixer quatre priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'Éducation artistique et culturelle,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- Le soutien à l'économie de proximité et aux pôles d'excellence départementaux,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

A chacune de ces priorités, correspondent des actions, inscrites dans la durée proposée pour ce schéma. Leur réalisation mobilise d'autres politiques du Département notamment l'éducation, la solidarité, l'autonomie et le tourisme. Les actions mobilisent les services du

Département et seront construites en lien avec les nombreux partenaires des réseaux bas-rhinois.

Le détail des programmes proposés, avec la présentation de leurs ambitions et des actions, ainsi que celle des moyens et ressources associés, est présenté en annexe de ce rapport, sous-forme de fiches.

Les actions viennent chacune décliner une des quatre priorités proposées :

■ **Le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle**

- Faire émerger de nouveaux relais culturels, dans des territoires aujourd'hui dépourvus d'offres de diffusion artistique, en les accompagnant par un soutien financier, technique et artistique ;
- Accompagner le réseau de lecture publique du 21e siècle : pérenniser, innover, transformer ;
- Faire mieux connaître l'Alsace par l'accès à son patrimoine bâti en développant des actions de médiation auprès des publics ;
- Créer une saison culturelle départementale intégrant la recherche de nouveaux publics ;
- Contribuer à l'action culturelle des territoires par la coordination et l'appui technique aux établissements d'enseignement artistique, notamment dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique ;
- Développer les pratiques artistiques amateurs et les rendre accessibles à tous les publics ;
- Optimiser et valoriser les festivals d'envergure ;
- Contribuer au maintien d'un Fond Régional d'Art Contemporain Alsace pour développer l'accès des publics à l'art contemporain ;
- Développer l'accès au patrimoine écrit du Bas-Rhin et de l'Alsace.

■ **L'engagement pour l'innovation digitale et la création culturelle**

- Engager la mutation digitale du réseau départemental de lecture publique ;
- Développer une médiation numérique au Château du Haut-Koenigsbourg pour créer des outils et supports digitaux de médiation du patrimoine en lien avec l'industrie culturelle ;
- Créer une nouvelle offre culturelle au sein du Château du Haut-Koenigsbourg ;
- Développer des outils et supports numériques d'accès à distance au patrimoine, sur la base des nouveaux modes de médiation digitale et de la diffusion via des partenariats nationaux et internationaux ;
- Mettre à disposition des partenaires et des publics des conseils sur les thématiques culture patrimoine, sous forme de tutoriels sur You Tube et autres médias ;
- Instaurer un dispositif d'aide à la création artistique alsacienne en partenariat avec les relais culturels et les organisateurs de festivals ;

- Innover en interagissant avec les publics pour le design de service public culturel (bibliothèques...).
- **Le soutien à l'économie de proximité et aux pôles d'excellence départementaux**
 - Redynamiser l'offre commerciale et scientifique du Vaisseau ;
 - Moderniser et compléter les expositions et animations du Vaisseau ;
 - Renouveler l'offre culturelle, patrimoniale et commerciale du Château du Haut-Koenigsbourg.
- **La valorisation de la filière castrale alsacienne**
 - Elaborer un projet commun avec les acteurs de la filière castrale (veilleurs de château, Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace ...) en partenariat avec le Département du Haut-Rhin ;
 - Contribuer à la préservation, la restauration et la valorisation des châteaux forts d'Alsace par la création du fond patrimoine castral de soutien aux projets et de développement touristique ;
 - Animer la filière en mobilisant deux grands leviers complémentaires pour attirer de nouveaux publics : le levier culturel pour la diversification des actions (événements autour de l'univers du fantastique, résidences d'artistes, lieux créatifs, concerts, foires médiévales...) et le levier sportif pour le développement d'itinéraires de sports de nature.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 29 novembre 2018, il est proposé au Conseil Départemental de décider :

- D'approuver les propositions d'orientations 2018-2021 pour la culture et le patrimoine ;
- De retenir les priorités d'action départementale dans les domaines de la culture et du patrimoine, telles que présentées dans le présent rapport ;
- D'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021, dont le projet est joint en annexe au présent rapport ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce schéma.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Conformément à la délibération du Conseil Départemental du 11 décembre 2017 n° CD/2017/064, après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- *D'approuver les orientations 2018-2021 pour la culture et le patrimoine :*

- . faire de la culture et du patrimoine des leviers d'animation, d'attractivité et de développement pour le Bas-Rhin, l'Alsace et à l'échelle du bassin rhénan ;*
- . faire de l'innovation, de la digitalisation, de la création et de la dimension transfrontalière des marqueurs du projet culturel et patrimonial départemental ;*
- . proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social ;*
- . développer une approche partenariale en vue de maintenir un réseau de services publics culturels de proximité et de garantir un développement équilibré entre territoires ruraux, rurbains, urbains et l'Eurométropole de Strasbourg ;*
- . coconstruire les projets culturels, afficher les objectifs et les faire partager par un travail de médiation, d'accompagnement, d'expertise et d'ingénierie ;*
- . instaurer une démarche d'évaluation du Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018-2021 afin d'être dans une réalisation dynamique et d'introduire les notions de résultat et d'impact ;*

- De retenir les priorités d'action départementale dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Développer des services publics culturels de proximité*
- Développer l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible*
- Faire du numérique un marqueur du développement culturel*
- Articuler culture, tourisme et économie créative*
- Révéler et valoriser la filière castrale alsacienne*

- D'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021, dont le projet est joint à la présente délibération ;

- De donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce schéma.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY